

GUIDE DES MESURES DE PRÉVENTION COVID-19

Base plein air de Bellefeuille

La santé et la sécurité, c'est l'affaire de tous !

Dans le contexte actuel de pandémie, le présent guide se veut un outil de prévention visant à réduire les risques de propagation du virus COVID-19 au sein de notre organisation. Il poursuit l'objectif de protéger la santé et la sécurité de toute personne fréquentant la Base plein air de Bellefeuille, qu'elle soit membre du personnel ou non, et ce par la mise en place de mesures préventives pour se prémunir face à la pandémie. Les recommandations émises sont basées essentiellement sur celles proposées par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et de la CNESST, et elles constituent un point de départ efficace dans la lutte contre la pandémie.

OBJECTIFS VISÉS PAR CE GUIDE

- ⇒ Prendre en charge la santé et la sécurité de toute personne présente sur le site.
- ⇒ Garantir la continuité des activités dans les meilleures conditions possibles.
- ⇒ Identifier, corriger et contrôler les risques, et favoriser la participation du personnel.
- ⇒ Favoriser la collaboration du personnel et de la clientèle pour appliquer les mesures préventives.
- ⇒ Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE TOUTES LES PERSONNES SUR LE SITE, NOTRE PRIORITÉ

IDENTIFICATION DES RISQUES DE TRANSMISSION SUR LE SITE DE LA BASE PLEIN AIR DE BELLEFEUILLE

- Déterminer les tâches où les membres du personnel peuvent être exposés au virus.
- Informer les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et la clientèle des mesures de prévention mises en place, et les sensibiliser à l'importance de les respecter.
- S'assurer que les mesures de prévention reposent sur les principes de l'exclusion des personnes symptomatiques, de la distanciation physique, du lavage des mains, de l'étiquette respiratoire, et des mesures d'hygiène pour les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchés.
- Considérant que le contexte de la COVID-19 peut être un facteur de stress important, porter une attention particulière à la santé psychologique du personnel et de la clientèle.

CE QU'IL EST IMPORTANT DE SAVOIR CONCERNANT LA COVID-19

LA COVID-19 EN BREF

La COVID-19 est un virus infectieux qui entraîne chez l'humain différentes maladies, des rhumes « classiques » jusqu'à des infections pulmonaires beaucoup plus graves provoquant par exemple, des syndromes respiratoires aigus sévères (SRAS).

Ce nouveau virus était inconnu avant l'apparition de la flambée à Wuhan en Chine, en décembre 2019, où plusieurs cas de pneumonie ont été signalés. Il y a eu confirmation très rapidement qu'il s'agissait d'un nouveau coronavirus jamais diagnostiqué chez l'humain.

LES SYMPTÔMES

- Fièvre
- Apparition ou aggravation d'une toux
- Difficultés respiratoires
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.

D'autres symptômes peuvent aussi apparaître comme un mal de gorge, un mal de tête, de la douleur musculaire, une fatigue intense, une perte importante de l'appétit et de la diarrhée. Les symptômes peuvent être légers ou plus sévères comme ceux associés à la pneumonie, et le temps d'incubation peut varier entre 2 et 14 jours, avec une moyenne estimée à 7 jours.

LES MODES DE PROPAGATION DU VIRUS

Les coronavirus humains peuvent infecter le nez, la gorge et les poumons, et se propager par :

- Les gouttelettes respiratoires d'une personne infectée qui tousse ou éternue.
- Un contact personnel étroit prolongé avec une personne infectée (ex : une poignée de main).
- Un contact avec des surfaces infectées, suivi du contact de la main avec les parties du visage.

Certaines personnes peuvent transmettre le virus sans le savoir, car elles ne présentent aucun symptôme ou n'en ont pas encore développé.

LES TRAITEMENTS

Actuellement, il existe quelques vaccins mais pas de traitement spécifique à la COVID-19. La plupart des personnes atteintes se rétablissent par elles-mêmes. Cependant, certaines personnes, en particulier celles qui sont gravement atteintes, doivent parfois être hospitalisées pour recevoir des soins en cas de complications, et la plupart des patients guérissent grâce à cette prise en charge médicale.

LES PERSONNES LES PLUS À RISQUE DE DÉCÈS

- Personnes ayant un système immunitaire affaibli.
- Personnes avec une maladie chronique (diabète, maladie cardiaque, pulmonaire et rénale).
- Personnes âgées de 70 ans et plus (risque de décès le plus élevé).

ACTIONS PRÉVENTIVES À BELLEFEUILLE POUR LUTTER CONTRE LA COVID-19

EXCLURE LES PERSONNES SYMPTOMATIQUES

Les actions préventives suivantes sont déployées pour éviter la transmission de la maladie :

- Identifier les personnes symptomatiques dès leur entrée sur le site à l'aide d'un formulaire de déclaration COVID-19 concernant leur état de santé ;
- Refuser l'accès au site aux personnes qui présentent des symptômes associés à la maladie (fièvre, toux, difficultés respiratoires ou autres symptômes), ou qui sont en contact avec une personne symptomatique ou placée en isolement (cas ou contact COVID-19) ;
- Poser des affiches aux endroits névralgiques sur le site pour rappeler l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire, de la distanciation physique et du port du masque de procédure ou du couvre-visage selon le cas ;
- Informer les parents, les tuteurs, les fournisseurs, les sous-traitants et les partenaires des mesures préventives mises en place pour contrôler les risques, et les sensibiliser à l'importance de les respecter, tout en limitant le plus possible les déplacements sur le site.

En cas d'apparition de symptômes liés à la COVID-19, les mesures suivantes s'appliquent :

- Une trousse d'urgence contenant des gants, des masques de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, un survêtement, et une solution hydroalcoolique (60 %) est disponible pour la personne responsable d'isoler celle qui présente des symptômes ;
- La personne présentant des symptômes est isolée dans une pièce prévue à cet effet et doit porter un masque de procédure. S'il s'agit d'un membre du personnel, il doit quitter le milieu de travail immédiatement ;
- Un seul membre du personnel est responsable de s'occuper de la personne symptomatique le temps qu'elle quitte le camp, accompagnée de son parent ou tuteur s'il y a lieu ;
- Le membre du personnel doit porter des gants et un survêtement (blouse), en plus du masque de procédure et de la protection oculaire (lunettes de protection ou visière) ;
- Une fois que la personne ou le membre du personnel présentant des symptômes a quitté, la pièce est désinfectée, ainsi que les surfaces et les objets touchés par cette personne ;
- Le membre du personnel retire, de façon sécuritaire, les équipements de protection individuelle et le survêtement et jette ceux à usage unique dans une poubelle sans contact, si disponible, ou en dispose dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet. Il se lave les mains immédiatement après ;
- L'équipement de protection individuelle réutilisable est nettoyé et désinfecté ;
- À la suite de la désinfection du local d'isolement, la personne responsable de cette tâche se lave les mains et met à nouveau des gants pour placer les objets personnels de la personne présentant des symptômes (vêtements portés, casquette, bouteille d'eau, etc.) dans un sac en tissu ou en plastique, pour les laver ou les remettre aux parents ou aux tuteurs s'il s'agit d'un enfant ;
- Les proches et les personnes du groupe de la personne affectée, ainsi que le personnel en contact avec cette dernière devront appeler au **1 877 644-4545** pour obtenir les consignes de la Direction de la santé publique.

RESPECTER LA DISTANCIATION PHYSIQUE

- Autant que possible, une distance de 2 mètres entre les adultes est exigée, ainsi qu'entre les enfants de bulles différentes, et d'un mètre entre les enfants d'une même bulle, et ce, dès l'arrivée jusqu'à la sortie du site;
- Cette exigence est maintenue pendant les pauses et les heures de repas ;
- Les poignées de main et accolades sont à éviter ;
- Les postes de travail et les méthodes sont adaptés pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique requise entre les adultes et celle entre les enfants ;
- La circulation et les interactions sont réduites entre les personnes sur le site.

Des adaptations sont apportées pour limiter le risque de transmission lorsque les principes de distanciation physique ne peuvent être respectés :

Dans les bureaux, les locaux et les salles :

- L'utilisation de moyens technologiques est recommandée autant que possible ;
- Des barrières physiques sont installées à certains postes de travail et entre les groupes de campeurs.

Pour les campeurs du camp de jour et des chalets vacances famille, ainsi que pour les visiteurs,

- Les jeux avec contacts rapprochés sont à éviter autant que possible ;
- Des mesures sont prises pour favoriser une distanciation physique (ex. : marquage au sol, cônes, lignes, autocollants) ;
- Les activités extérieures sont privilégiées ;
- Des zones de jeu intérieures et extérieures sont spécifiquement réservées aux différents groupes, de manière à empêcher les contacts entre les campeurs de ces groupes ;
- Une attention particulière est portée aux espaces agissant comme goulots d'étranglement (ex. : accès au parc et au stationnement, escaliers, toilettes, supports à vélo, modules de jeux, plage, etc.) pour éviter que des files de personnes rapprochées ne s'y créent ;
- Les groupes et les équipes sont organisés pour réduire les contacts physiques de proximité ;
- Les ratios moniteurs-campeurs tels que prescrits au [GUIDE DES MESURES COVID-19 POUR LES CAMPS](#) sont respectés ;
- Les campeurs sont gardés autant que possible dans le même tandem moniteur-campeurs ;
- La stabilité du personnel en contact avec les campeurs est privilégiée ;
- Les membres du personnel et les participants portent un équipement de protection individuelle selon les directives émises par la Direction de la santé publique.
- Le personnel en contact avec des enfants aux besoins particuliers, et qui doit absolument être à moins de 2 mètres d'eux pour plus de 15 minutes sans barrière physique, et ce, une seule fois par jour, doit porter un masque de procédure et une protection oculaire ;
- Des équipements de protection individuelle sont prévus et mis à la disposition du personnel.

SE LAVER LES MAINS SOUVENT

Pour réduire les risques, les personnes doivent se désinfecter les mains souvent avec une solution hydroalcoolique (60%), ou les laver pendant 20 secondes, avec de l'eau tiède et du savon :

- Lorsqu'elles sont sales ;
- Avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche) ;
- Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché ;
- Avant et après avoir mangé ;
- Après avoir manipulé des ordures, des objets ou des surfaces fréquemment touchées ;
- En entrant et en sortant des locaux, et après chaque utilisation de l'équipement collectif ;
- Avant le port d'un équipement de protection individuelle et lors de son retrait ;
- À l'entrée et à la sortie du site.

Les membres du personnel doivent également se laver les mains après avoir fait un de ces gestes avec un campeur (ex. : pour l'aider à se moucher, à manger).

PRATIQUER L'ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE

Toute personne doit respecter l'étiquette respiratoire suivante :

- Tousser ou éternuer en se couvrant la bouche et le nez d'un mouchoir ou du coude replié ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter immédiatement à la poubelle ;
- Se laver les mains souvent et ne pas se toucher la bouche ou les yeux, mains gantées ou non.
- Porter un masque de procédure ou un couvre-visage selon les mesures sanitaires en vigueur.

APPLIQUER DES MESURES D'HYGIÈNE STRICTES AVEC LE MATÉRIEL, LES ÉQUIPEMENTS, LES SURFACES ET LE MATÉRIEL FRÉQUEMMENT TOUCHÉS

Comme le virus peut survivre sur les surfaces, les mesures d'hygiène suivantes sont appliquées :

- Réduction du partage des accessoires, du matériel de jeux et des appareils professionnels ;
- Nettoyage et désinfection réguliers de l'équipement utilisé par plusieurs personnes ;
- Accès facilité aux produits de désinfection aux endroits névralgiques du site ;
- Nettoyage des outils et équipements partagés après chaque quart de travail ;
- Nettoyage et désinfection immédiate des souillures visibles sur les surfaces ou les objets ;
- Nettoyage des aires de repas après chaque repas et désinfection quotidienne ;
- Augmentation de la fréquence de nettoyage et de désinfection journalière des aires et des objets utilisés, ainsi que des surfaces fréquemment touchées (tables, chaises, bancs, jouets, articles de sport, gilets de sauvetage, aires de jeu, installations sanitaires, etc.), selon la fréquentation des lieux ;
- Retrait des objets non essentiels des aires communes et des bureaux ;
- Avant de quitter le site, les membres du personnel doivent :
 - Retirer leur protection oculaire et leur masque de façon sécuritaire et jeter les équipements à usage unique dans la poubelle sans contact, ou en disposer dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet, pour les jeter ensuite. Ils doivent désinfecter l'équipement réutilisable avec un produit adapté à l'équipement ;
 - Dans la mesure du possible, retirer leurs vêtements et les mettre dans un sac de plastique ou de tissu pour les laver avec leur savon à lessive habituel.